

# Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 23 juillet 2020

## Convocation du 15 juillet 2020

Le vingt-trois juillet deux mille vingt à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Verdier Jean-Pierre, Lequeux Jean-Louis, Durand Joëlle, Pietropoli Jean-Philippe, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Frayssinet Sylvie, Faugères Karine

Absents excusés : Rangama-Petchy Catherine, Ducros Alexandre

Pouvoirs : Rangama-Petchy Catherine donne pouvoir à Goulesque Didier. Ducros Alexandre donne pouvoir à Marty Denis.

Secrétaire de séance : Joëlle Durand

### Compte rendu de la dernière séance :

Le Maire en donne lecture et le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### 2020 – 45 : Affectation de résultat

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le Compte Administratif,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

**un excédent de fonctionnement de 115 759.69 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

##### Résultat de fonctionnement :

A	Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	115 759.69 €
B	Résultat antérieurs reportés.....	156 861.43 €
C	<b>Résultat à affecter .....</b>	<b>272 621.12 €</b>
D	<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
	R 001 (excédent) .....	1 343.28 €
E	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
	Besoin de financement.....	56 475.00 €
	Besoin de financement .....	<b>55 131.72 €</b>

##### AFFECTATION :

1)	Affectation en réserves R 1068 en investissement .....	55 131.72 €
2)	Report en fonctionnement R 002.....	217 489.40 €

### 2020– 46 : Affectation de résultat BAC

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le Compte Administratif du BAC,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

**un excédent de fonctionnement de 2 582.02 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

##### Résultat de fonctionnement :

A	Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	2 582.02 €
B	Résultat antérieurs reportés.....	14 521.36 €
C	<b>Résultat à affecter .....</b>	<b>17 103.38 €</b>

# Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 23 juillet 2020

D	<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
	R 001 (excédent) .....	25 661.95 €
E	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
	Besoin de financement.....	// €
	Besoin de financement .....	// €
<b>AFFECTATION :</b>		
1)	<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement .....</b>	<b>// €</b>
2)	<b>Report en fonctionnement R 002.....</b>	<b>17 103.38 €</b>

## **2020- 47 : Budgets Primitifs 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Conformément à la nomenclature M14,

Où la présentation des budgets primitifs tels que proposés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les budgets primitifs de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b><u>Budget Principal</u></b>		
Investissement	875 105.76 €	875 105.76 €
Fonctionnement	1 123 429.40 €	1 123 429.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 998 535.16 €</b>	<b>1 998 535.16 €</b>
<b><u>Bâtiment Artisanal et Commercial</u></b>		
Investissement	21 297.33 €	46 633.26 €
Fonctionnement	41 300.71 €	41 300.71 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 598.04 €</b>	<b>87 933.97 €</b>

## **2020 – 48 : Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024 - autorisation de signer le contrat, le choix des garanties et la délégation de gestion au Centre de Gestion**

Le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Il rappelle à ce propos :

- que la Commune a, par la délibération du 23 janvier 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de cette négociation et la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 6 juillet 2020 de retenir l'offre du groupement CNP ASSURANCES – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST, cette offre ayant été jugée économiquement la plus avantageuse après avis de la Commission d'appel d'offres du CDG.

Il propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

## Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 23 juillet 2020

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU les articles L 140-1 et suivants du Code des assurances,

VU Code de la commande publique,

VU la délibération en date du 23 janvier 2020 relative à la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2021-2024, et mandatant le Centre de Gestion pour mener la procédure de marché pour son compte,

VU la négociation engagée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat groupe pour le compte des collectivités intéressées et les résultats obtenus dans le cadre de la procédure concurrentielle avec négociation engagée,

VU les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Tarn n°19/2020 et 20/2020 du 06.07.2020 procédant à l'attribution du marché et autorisant la conclusion d'une convention de délégation de gestion entre chaque collectivité adhérente au contrat groupe et le Centre de Gestion,

VU le projet de convention de délégation de gestion proposé par le Centre de Gestion,

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion de la FPT du Tarn a retenu le groupement CNP ASSURANCES – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

**CONSIDERANT** l'offre tarifaire et les garanties proposées par le dit groupement,

**DECIDE :**

- **D'ADHERER** à compter du 01.01.2021 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,
- **CHOISIT** pour la commune les garanties et options d'assurance suivants :

POUR LES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

TOUS RISQUES : DECES + ACCIDENT DE SERVICE et MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE ORDINAIRE+ LONGUE MALADIE + MALADIE DE LONGUE DUREE + MATERNITE + PATERNITE :

. GARANTIES OPTION N°1      Sans franchise                                      taux 8.06%

POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL, LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, ET LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PRIVE :

TOUS RISQUES : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE GRAVE + MALADIE ORDINAIRE + MATERNITE + PATERNITE :

. GARANTIES OPTION N°1      Sans franchise                                      taux 1.50%

- **DELEGUE** au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2024.

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations annuelles versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement

## **Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 23 juillet 2020**

prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente. Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans le projet de convention proposé par le Centre de Gestion.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention de gestion avec le Centre de gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes.

### **2020- 49 : Budget pédagogique**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est accordé une participation, au titre du budget pédagogique consenti à l'école, à hauteur de 40 euros par élève pour chaque année scolaire. Au regard de la crise sanitaire qui a interrompu le cours normal de l'année scolaire, le budget pédagogique sera proratisé à hauteur des mois d'école en présentiel.

La participation est donc ramenée à 28 euros par élève.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal valide la participation au titre du budget pédagogique à l'école de Monestiés pour l'année scolaire 2019/2020 à hauteur de 28 euros par élève.

### **2020 – 50 : Attribution lots marché de travaux Aménagement du bourg**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 30 avril 2020,

Monsieur le Maire informe de l'avis de la CAO concernant le marché lancé en procédure adaptée pour les travaux de requalification des espaces publics en cœur de bourg à Monestiés d'un montant global prévisionnel de 513 000 HT tranche ferme :

Lot 01 : Voirie – Entreprise ..... 399 639.38 € HT

Lot 02 : Aménagements paysagers – Entreprise 93 922.40 € HT.

A noter le point de négociation abordé avec l'ensemble des candidats et lié au diagnostic archéologique prescrit par arrêté du Préfet de Région en date du 20 mai 2020 sur le calendrier prévisionnel des travaux. Cet élément fera l'objet d'une mise au point ajoutée à l'acte d'engagement.

Il propose que soit suivi l'avis de la CAO pour l'attribution des lots.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal valide l'attribution des lots de 1 à 2 telle que proposée par la CAO et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondant et tous les documents du marché.

### **2020- 51 : Groupe de travail et de suivi pour l'élaboration du PLU communal**

Monsieur le Maire rappelle l'élaboration du PLU décidée par délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2018.

Il convient de constituer avec les conseillers municipaux, nouvellement élus, et volontaires un groupe de travail et de suivi afin d'accompagner les entreprises retenues OC'TEHA et ASUP.

Le groupe est constitué de :

- Denis Marty
- Fatima Selam
- Roland Benazech
- Didier Goulesque
- Jean-Pierre Verdier
- Jean-Louis Lequeux
- Sylvie Risse
- Alexandre Ducros
- Jean Paul Routhe
- Jean Philippe Pietropoli et Karine Faugères.

Le Conseil Municipal prend acte de la constitution de ce groupe de travail et de suivi pour l'élaboration du PLU communal.

### **2020 – 52 : Partenariat FFCC 2021**

La Fédération Française de Camping et de Caravaning propose un partenariat comprenant une formule « Camp'in France » accordant une réduction de 5% en saison aux adhérents de la fédération pour les emplacements nus.

## **Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 23 juillet 2020**

Par ailleurs, elle propose une offre « Stop accueil camping-car » : tarif à la nuitée de 9 euros pour un véhicule avec deux personnes (hors électricité et taxe de séjour), gratuité pour les enfants de moins de 7 ans, 1 euro par personne supplémentaire et 12 euros pour un véhicule avec deux personnes avec électricité (hors taxe de séjour).

Ce partenariat a un coût de 50 € pour les adhérents souhaitant y participer.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil Municipal émet un avis favorable au partenariat avec la Fédération Française de Camping et de Caravaning pour l'année 2021 comprenant les formules « Camp'In France » et « Stop accueil camping-cars »

Et valide les tarifs susmentionnés et le règlement des frais de partenariat.

### **2020 – 53 : Participation Combefa Trévien**

Comme prévu aux crédits du Budget Primitif 2020,

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Combefa et Trévien versent une participation au prorata du nombre d'enfants fréquentant le groupe scolaire de Monestiés.

Il convient de réviser pour l'année scolaire 2019/2020 les tarifs appliqués à l'article 1 des conventions liant la commune de Monestiés et les communes susmentionnées.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation des communes de Trévien et Combefa par enfant, comme suit :

<b>Nature des frais</b>	<b>Participation par enfant</b>
Enveloppe pédagogique	75 €
Cantine + garderie + entretien + transport	500 €
Réseau d'école	20 €

### **2020 – 54 : Programmation culturelle dans le cadre de la thématique MIAM**

Monsieur le Maire rappelle que la commune depuis plusieurs années a fait le choix de rejoindre les partenaires du Département autour d'une thématique culturelle annuelle partagée. Il présente le programme culturel élaboré à partir du travail de la commission culture pour le thème MIAM sur l'alimentation qui sera mis en œuvre sur 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Cette programmation se compose d'une part de la mise en lumière des productions locales et des acteurs du « bien manger » sur la commune et d'autre part d'une collaboration avec l'artiste Sébastien Boscus autour de créations artistiques participatives. Le budget prévisionnel comprend notamment la réalisation d'un parcours sur bâches présentant les producteurs, l'organisation d'une table ronde et d'ateliers culinaires, la création et l'édition d'un livret de recettes, des conférences et expositions prêtées par différents partenaires, deux Ciné plein air (2020-2021), le projet de l'artiste avec des interventions auprès des habitants, de l'école et de l'EHPAD et des créations en exposition sur le village (liste non exhaustive).

Le temps passé par les services sera valorisé en tant que moyens humains dédiés.

Monsieur le Maire propose que soit demandée une subvention de 1 500 € au Département du Tarn pour accompagner la démarche sur 2020 et 2021 dont le coût est évalué à 12 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal valide le programme tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.

### **2020 – 55 : Représentant de la commune à la régie assainissement**

Ont été élus, à bulletin secret, les représentants de la commune à la Régie Assainissement de la Communauté des communes Carmausin Ségala :

Titulaire Denis Marty par 15 voix pour

Suppléant Didier Goulesque par 15 voix pour

### **2020 – 56 : Représentants de la commune à la régie eau potable**

Ont été élus, à bulletin secret, les représentants de la commune à la Régie Eau Potable de la Communauté des communes Carmausin Ségala :

Titulaire Denis Marty par 15 voix pour

Suppléant Didier Goulesque par 15 voix pour

## **Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 23 juillet 2020**

### **2020 – 57 : Représentant de la commune à la SPL du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois**

A été élu, à bulletin secret, le représentant de la commune à la Société Publique Locale du Pôle funéraire Public de l'Albigeois : Denis Marty par 15 voix pour

### **2020 – 58 : Elu référent de la commune à Trifyl**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal DESIGNNE Joëlle Durand, élu référent de la commune auprès de Trifyl.

### **2020 – 59 : Subventions aux associations 2020**

Considérant le programme d'animations proposé par les associations Lez'arts d'ânes, Karmaterre et les Chlorophy-liens autour des marchés estivaux,  
Au vu des éléments le justifiant,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Le Conseil Municipal accorde pour 2020 une subvention de 300 € à l'association Lez'Arts d'ânes.  
Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2020.

### **2020 – 60 : Subventions aux associations 2020**

Considérant la participation de l'association ci-après mentionnée à l'animation locale,  
Au vu des éléments le justifiant,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Le Conseil Municipal accorde une subvention à l'association Bricoles de 100 € pour 2020.  
Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2020.

**Délibérations N° 2020 - 45 à 2020 – 60**

